



Allocution du président, M. Roger Doiron

Conférence de presse – 18 octobre 2013

---

Chers collègues du monde municipal,

Représentants et représentantes des médias

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Nous vous avons convié à cette rencontre afin de vous exposer les grandes lignes du mémoire que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick remettra au ministre Danny Soucy demain et qui porte sur le renouveau législatif.

Avant de vous faire part de l'essence de notre message, permettez-moi de vous rappeler divers moments importants dans l'histoire du monde municipal au Nouveau-Brunswick.

La Loi sur les municipalités qui nous régit aujourd'hui a été adoptée en 1966. Bien sûr, elle a été amendée depuis mais elle n'a jamais fait l'objet d'une révision en profondeur.

Pourtant, il y a eu plusieurs débuts de discussion au fil des ans. Au cours des 15 dernières années, nous avons eu

- *Le Rapport du comité consultatif de révision de la Loi sur les municipalités en 1998;*
- *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, mieux connu sous le nom de Rapport Finn en 2008 ;*
- *Et le Rapport du comité des représentants municipaux en 2011.*

Ce n'est qu'en 2011 que le gouvernement provincial a commencé à bouger dans le sens d'une nouvelle vision pour la gouvernance locale avec le *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, qui nous a donné, entre autres, les Commissions régionales de service que nous connaissons tous. C'est un début mais selon nous, cela reste nettement insuffisant et des lacunes importantes demeurent.

Le printemps dernier, suite à la nomination d'un comité externe par le gouvernement pour voir à la révision de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme*, l'AFMNB a décidé de faire un important travail de consultation et de recherche afin d'arriver à faire des propositions concrètes au gouvernement pour la rédaction d'une nouvelle *Loi sur les municipalités au Nouveau-Brunswick*.

Nous avons réuni des élus et employés cadres de nos municipalités. Nous avons une répartition entre villes, villages, cités et communautés rurales. Nous avons également fait appel à des experts de divers domaines pour nous guider dans nos réflexions.

Il en est sorti plus de 50 recommandations touchant à l'ensemble des domaines d'actions des municipalités.

Mais le message global, celui qui transpire dans l'ensemble de notre mémoire est le suivant : les municipalités sont un ordre de gouvernement dynamique, responsable et engagé. Les municipalités du Nouveau-Brunswick ont évolué au cours des dernières cinquante années et font aujourd'hui beaucoup plus que du service à la propriété.

Nos municipalités œuvrent dans tous les domaines qui touchent à la vie de nos citoyens :

- économie
- environnement
- art et culture
- sports
- protection de la langue
- promotion des saines habitudes de vie
- innovation,
- et j'en passe.

Cet espace que nous occupons aujourd'hui, nous sommes fiers d'y être. Nous sommes le gouvernement le plus proche des citoyens et nous sommes les plus en mesure de savoir et de comprendre.

Au fil des ans, le gouvernement provincial s'est retiré de bien des secteurs dont nous avons aujourd'hui la charge. Mais la réalité du financement n'a pas été ajustée.

Et le financement n'est qu'une partie des écueils que nous rencontrons dans nos efforts de faire de nos municipalités, des endroits où nos citoyens peuvent aspirer à la meilleure qualité de vie possible.

Nous devons travailler avec une loi prescriptive, qui nous dicte chacun de nos gestes et qui ne laisse aucune place aux réalités locales, aux idées qui sortent des sentiers battus ou aux nouvelles approches. Nous enjoignons donc le gouvernement provincial de faire de la prochaine loi sur les municipalités, une loi permissive où chaque gouvernement municipal pourra trouver son compte selon les moyens dont il dispose et les besoins auxquels il doit faire face.

Vous trouverez dans le document qui vous a été remis, les 56 recommandations que nous faisons au gouvernement. Certaines sont des améliorations pratico-pratiques au fonctionnement des administrations municipales mais d'autres sont fondamentales pour amorcer un changement de culture et reconnaître le nouveau rôle des municipalités.

Dans les prochaines semaines, nous allons nous assurer que la question du renouveau municipal au Nouveau-Brunswick soit sur la place publique et que l'on en débattenne. Il sera question de municipalisation du territoire, d'autonomie, de financement juste et équitable, de processus administratif moins lourds et plus efficace.

Les municipalités assument déjà leurs nouvelles responsabilités. Il est donc essentiel de leur accorder la reconnaissance que mérite un véritable ordre de gouvernement ainsi que les pouvoirs et les moyens qui doivent accompagner ce statut. Mais il est SURTOUT question de l'avenir de notre province et de la nécessité grandissante pour le Nouveau-Brunswick de se doter d'outils pour assurer son développement. En se basant sur les acquis de Chances égales pour tous, nous sommes plus convaincus que jamais que ce développement passe par des municipalités fortes et créatives.

Merci.